



FORMATION



DURÉE

1 jour (7 heures)

DATES

26 novembre 2020

LIEU

Paris

TARIF

Adhérents : 500 € TTC

Non-adhérents : 650 € TTC

PUBLIC VISÉ

Porteurs de projets (publics et privés), associations, ONG, fondations
Tous niveaux confondus

L'Agenda 2030 et les 17 ODD : un outil d'impact pour les associations-ONGs

Les 17 Objectifs du développement durable visent au bien-être de tous d'un point de vue économique, social, environnemental et sociétal. Plus qu'un outil, l'Agenda 2030 est devenu un cadre pour les organisations et les territoires et un vecteur de leur transformation. Pour que les 17 ODD soient réalisés d'ici 2030, il faut préalablement les connaître, les faire comprendre et sensibiliser l'ensemble des acteurs. Les associations/ONG sont des acteurs incontournables pour cette sensibilisation, la mise en oeuvre et le suivi des ODD auprès de tous.

Cette formation a donc pour ambition d'offrir les clés de compréhension de l'Agenda 2030 et de proposer des méthodes d'appropriation des ODD comme outil d'évaluation d'impact de son association.

Cette journée alternera exposés théoriques, échanges d'expérience et exercices interactifs pour maximiser la richesse de l'apprentissage.



Objectifs et compétences visés

- **Découvrir l'origine de l'Agenda 2030** et les enjeux de sa réalisation pour son organisation.
- **Connaître les postures et outils** qui permettent de faire prendre conscience aux associations de leur potentiel contributif à l'Agenda 2030 et leur proposer d'y inscrire leurs actions.
- **Se saisir des Objectifs du développement durable (ODD)** pour structurer des alliances et construire des partenariats entre différents acteurs.
- **Être en mesure de communiquer** sur le sujet auprès de publics variés (y compris dans sa propre organisation).

Comité 21



→ Programme de la formation

1. Qu'est-ce que l'Agenda 2030 et quel intérêt pour son association-ONGs?

- ✓ Retour sur l'origine de l'Agenda 2030 et ses 17 ODD, leurs ambitions. Aujourd'hui, quelles avancées concrètes dans le monde et en France ?
- ✓ Les ODD, un langage universel au service du projet associatif : un véritable cadre pour l'action locale des associations. Pourquoi utiliser l'outil Agenda 2030 dans son association ? En quoi cela peut aider à repenser son projet associatif ?

Un premier temps pour s'approprier l'Agenda 2030, ponctué de moments participatifs, d'interview, de retour d'expériences et de benchmark sur la mise en œuvre des ODD dans les organisations.

2. Comment s'approprier les ODD et les mettre en pratique en tant qu'association-ONGs ?

- ✓ Témoignages, études de cas et retours d'expérience en ateliers :
 - Identifier les différents rôles des associations dans la mise en œuvre des ODD
 - Analyse d'une action de son organisation au regard des ODD, et de ses impacts positifs et négatifs
 - Présentation d'outils pratiques
 - Valoriser sa contribution à l'Agenda 2030

Un dernier temps en commun pour faire le point sur les difficultés et les axes de progression potentiels rencontrés.

→ Les plus

+ « La preuve par l'exemple »

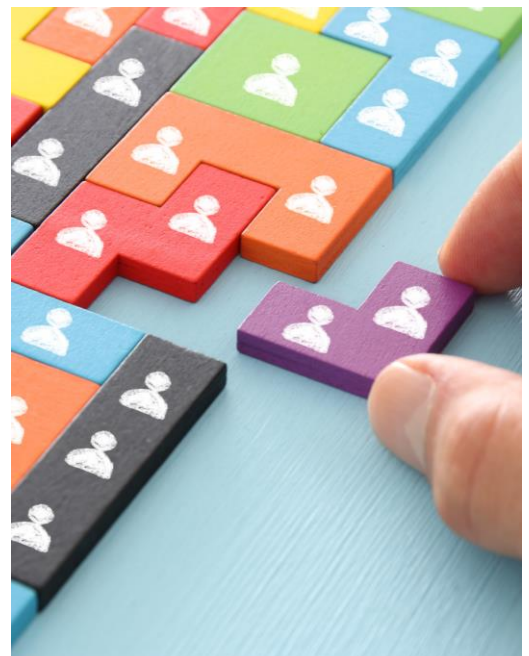
Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustration apporte de la pertinence aux apports théoriques.

+

Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.

+

Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.





Formatrice . Christine Delhaye

Responsable communication



Responsable Communication et référente pour le collège associations aujourd'hui, elle était responsable précédemment également du programme Education au développement durable au Comité 21. A cette occasion, elle a mis son expertise à disposition des associations sur cet enjeu de l'éducation au développement (méthodologie sur les démarches de développement durable dans les établissements scolaires-Agenda 21 scolaires ; étude sur les espaces régionaux de concertation EDD ; différents livrables dont une plaquette-argumentaire « Vers un Agenda 21 scolaire », etc.).

Ces expériences lui ont permis de développer des compétences en gestion de projets, d'animation d'ateliers, d'interventions auprès des publics. Depuis 2017, elle accompagne également les différentes étapes du Tour de France des ODD.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Christine Delhaye, responsable communication

delhaye@comite21.org

Tel: +33 (0)1 55 34 75 23



Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Réseau national
102 avenue des Ternes
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

www.comite21.org





Formation : bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi :
Date :
PRIX en € TTC (+ TVA au taux en vigueur) : 650 € TTC (non adhérent)
500 € TTC (adhérent)
Adhérent : Groupe National Grand Ouest

RÈGLEMENT

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription - un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.
- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner à : Le Comité 21 – 102 avenue des Ternes – 75017 Paris

Email : delhay@comite21.org

Date :

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire autorisé :